

SEANCE DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de juin, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : BASTIANI Angèle, BORRI Jean-Marc, CECCALDI Attilius, MARCHETTI François, POLI Pierre, SEITE Jean-Marie, SUZZONI Etienne

Secrétaire de séance : SUZZONI Etienne

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Pays de Balagne souhaite reconduire son soutien et son accompagnement envers le deuxième projet de recherche de l'étude portant sur les jardins remarquables du Pays de Balagne en collaboration avec l'Université de Corse. Ce travail sera assuré par Sophie GARONNE doctorante au sein de l'UMR LISA.

La convention de collaboration dans le cadre de cette mission d'expertise confiée à un doctorant prévoit un financement à hauteur de 2 743 €, auquel sera ajouté un remboursement des frais de déplacements à hauteur de 1 000 € maximum.

En conséquence, le comité syndical est amené à se prononcer pour que le PETR du Pays de Balagne puisse prendre en charge ce projet suivant le plan de financement présenté ci-dessus.

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet et son plan de financement et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Président, Monsieur Pierre POLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230612-2023-015-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Affichage : 15/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

